

Public

Tout Public

Prérequis

Avoir participé
au module 1

Durée

7 heures

Prix

Selon devis

Objectifs

- Participer à la prévention active des violences sexistes et sexuelles, du harcèlement sexuel et des agissements auprès de ses collaborateurs / collègues / son équipe
- Relayer les mesures contre les VHSS auprès de son équipe, ses collaborateurs, etc..
- Appliquer les mesures et les procédures d'alerte et de signalement mises en place dans son organisation / sa structure/ son environnement professionnel
- Accueillir la parole des victimes
- Accompagner et orienter les victimes vers la solution ou les interlocuteurs appropriés



Module 2 : Contribuer au déploiement des mesures de lutte contre les VHSS dans son organisation et auprès de ses collègues.

Programme

JOUR 1

Savoir se prémunir de comportements déplacés dans le cadre professionnel

- Connaître les différentes formes de sexisme
- Différencier sexisme, harcèlement et agression
- Identifier des situations se référant à des propos sexistes en milieu professionnel
- Comprendre et adopter une attitude respectueuse et professionnelle

Adopter une attitude assertive et professionnelle en toute circonstance

- Oser s'affirmer face aux situations délicates et personnes « hostiles »
- Acquérir les réflexes de base pour une communication constructives de prévention

Le cadre législatif

- Définition des formes de violences sexuelles et sexistes
- Les éléments constitutifs des VHSS au niveau juridique.
- Les obligations de l'employeur et des cadres dirigeants
- Le rôle des représentants du personnel, des organisations syndicales, de l'inspection et de la médecine du travail.
- Le choix des procédures de sanctions
- Les procédures judiciaires et extra-judiciaire
- La charge de la preuve en fonction du droit appliqué

Modalités d'évaluation :

Questionnaire de satisfaction
Evaluation des acquis de formation

Livrables

Support de formation
Attestation de fin de formation

Modalités d'accès :

Intra ou inter entreprise
Nous contacter par mail ou par
téléphone

Délais d'accès :

1 mois

Accessibilité :

Pour les personnes en situation de
handicap, vous pouvez contacter,
Clément Pinet, référent handicap
c.pinet@cform.fr
0692 66 91 90



JOUR 2

La prévention des agissements sexistes en entreprise

-Identification des situations à risques, ce qui relève du
champ professionnel ou non

Agir concrètement en cas d'agissements sexistes

- Comment mener un entretien avec la victime ?
- Qui sont les acteurs internes ?
- Démarrer une médiation
- Accompagner les victimes, les témoins et les équipes
- Raisonnements partagés sur le traitement des conflits

Élaboration / Mise en place des solutions contre les agissements sexistes

- Elaborer une procédure / chartre, au delà du règlement
intérieur
- Améliorer le DUER
- Connaitre et appliquer les sanctions disciplinaires
- Mettre en place un plan d'actions et des pistes de réflexion
pour lutter contre les agissements sexistes

Méthodologie

Groupe de 5 à 10 personnes.

Une formation interactive basée sur des échanges entre le
formateur et les participants pour une formation «sur mesure» et
adaptée au terrain. Alternance d'exposés, questions-réponses,
exercices et mises en situation.